

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT SÉANCE**AMENDEMENT**

N ° 346

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 52

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« par l'arrêté du 20 mars 2009 portant agrément d'une expérimentation d'actions médico-sociales en faveur de personnes en situation de précarité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.